

FICHE 6 – EVALUER ET SURVEILLER A DISTANCE

■ **Ordonnance du 27 mars 2020, décret du 24 avril 2017 et traitement des données –**

Les modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur peuvent faire l'objet d'adaptations pour limiter la propagation de l'épidémie de covid-19 en vertu de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 publiée au JORF du 28 mars 2020. Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, les adaptations des modalités d'évaluation peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, et peuvent prévoir d'être réalisées de manière dématérialisée. Les modalités peuvent être adaptées à tout moment dès lors qu'elles sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.

Parmi les adaptations visées par l'ordonnance peuvent figurer des examens à distance qui sont rendus possibles par le décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le recours à des prestataires de télé-surveillance d'examens occasionne un traitement de données à caractère personnel (photos, vidéos de l'étudiant surveillé notamment). Le traitement devra être consigné au registre de l'établissement et faire l'objet d'une documentation détaillée (au moins, dans un premier temps, de manière allégée compte tenu de l'urgence et des difficultés que l'on peut rencontrer en période de crise sanitaire ; par la suite avec une analyse des impacts du traitement). Afin de garantir la conformité du traitement envisagé, les prestataires d'examen à distance devront être sollicités pour fournir les informations nécessaires. Le prestataire doit notamment présenter des garanties suffisantes attestant la mise en place de mesures de sécurité et de confidentialité appropriées, et doit être transparent sur les moyens employés pour exécuter sa prestation (transfert de données à l'étranger, recours à des sous-traitants, politique et mesures de sécurité, durée de conservation des données, etc.).

Le recours par un établissement public à un prestataire, en l'occurrence ici un prestataire de télésurveillance, doit se faire en respectant la réglementation sur la commande publique. L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 a mis en place un dispositif d'adaptation des règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation des marchés publics prévues par le Code de la commande publique. Notamment, l'article 3 de l'ordonnance indique que lorsque les modalités de la mise en concurrence normales ne peuvent être respectées, l'établissement public peut les aménager dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

■ **Bonnes pratiques** – Même si un établissement répond à une situation d'urgence, il est déconseillé d'organiser un examen en télésurveillance sans avoir préalablement proposé un « examen télé-surveillé blanc » à l'étudiant. L'expérience vécue est de première importance pour garantir que le véritable examen se passe dans de bonnes conditions. Cela permet également de vérifier les caractéristiques techniques requises au domicile de l'étudiant (connexion, débit, webcam, micro). De plus, il est nécessaire de demander à l'étudiant un engagement explicite à

assumer les conditions techniques, matérielles et opérationnelles du déroulé de l'examen à son domicile. L'examen blanc peut être l'occasion de rendre (en guise de copie) cet engagement formel.

■ **Solutions de surveillance envisageables** – Différentes modalités d'évaluation sont couramment mises en œuvre dans les modalités de contrôle des connaissances :

- **Examens oraux ou entretiens** : la mise en œuvre à distance se fait très simplement par l'utilisation d'outils de web conférences ou de classes virtuelles. Les établissements ont un usage courant de ce type d'outils privés ou publics (Adobe Connect, BBB, Via, Renater, Renaviso, ...).
- **Examens écrits** : les examens écrits nécessitent une télé-surveillance particulière qui permet de vérifier l'identité de l'étudiant et d'éviter les fraudes. Ils nécessitent donc un recours à des services de télésurveillance.

■ **Universités ressources** – Les universités en pointe sur la question de la télésurveillance des examens sont l'université de Caen-Normandie et Sorbonne Université. Voici les contacts qui peuvent être utilisés au besoin :

- Université de Caen Normandie : pierre.beust@unicaen.fr
- Sorbonne Université : sabine.bottin-rousseau@insp.jussieu.fr

■ **Exemples de fournisseurs de service** - Les services de déploiement d'évaluation en ligne et de télésurveillance sont un secteur en pleine évolution. Il y a encore 4 ans, seules des solutions nord-américaines existaient.

A ce jour et sans que cela soit exhaustif, nous pouvons citer quelques fournisseurs de service européens qui ont l'habitude de travailler avec des établissements d'enseignement supérieur (cf. ci-dessous). Certains de ces fournisseurs, membres de EdTech France (<https://edtechfrance.fr/>), sont particulièrement engagés dans des offres de services solidaires dans le contexte de la continuité pédagogique pendant la crise sanitaire du Covid-19.

La liste des services présentés ne constitue pas une recommandation du MESRI, ni une sollicitation en vue de la souscription aux services identifiés.

Chaque établissement, en tant que responsable de traitements dont il doit garantir lui-même la conformité au droit à la protection des données, est libre de choisir la solution qu'il estime être la plus pertinente en fonction de la finalité, des enjeux et du contexte dont il a connaissance. Le MESRI appelle à la vigilance des établissements au regard de la protection des données personnelles, devant gouverner ce choix. Le respect de ces principes garantira un équilibre entre la surveillance des candidats lors de l'examen et la protection de leurs droits et libertés. En particulier les établissements devront :

- S'assurer que la solution retenue ne constitue pas une mesure disproportionnée au regard du but poursuivi, de nature à porter atteinte aux droits et les libertés des candidats, notamment leur droit à la vie privée ;
- Limiter toute collecte de données personnelles aux informations indispensables au bon déroulement de l'examen. En particulier, les systèmes ne doivent pas permettre d'accéder à des données à caractère personnel qui seraient de nature à porter atteinte disproportionnée à la vie privée des candidats (par exemple, en accédant à la messagerie personnelle des étudiants) ;
- Prendre connaissance des conditions contractuelles proposées par le prestataire et encadrer les relations avec les prestataires de services via un contrat comportant des clauses de confidentialité et de sécurité des données après avoir évalué le niveau de protection assuré par le prestataire ;

- Prévoir un encadrement des transferts hors Union hors Union Européenne (UE) dans les conditions prévues par le RGPD ;
- Informer les personnes concernées des conditions dans lesquelles leurs données sont traitées ainsi que de leurs droits (notamment leur droit d'accès aux éventuelles images enregistrées) ;
- Sensibiliser les examinateurs aux enjeux de la protection des données personnelles.

Nom : Managexam, <https://managexam.com/>

Descriptif : La société Managexam propose des examens classiques (photos et contrôle d'analogie), du « proctoring » (surveillance humaine, avec audio et vidéo), du « recording » (audio et vidéo et contrôle humain à postériori) ainsi que la gestion de soutenance.

Managexam travaille avec l'Université de Caen Normandie depuis 2017 (plus de 1000 examens télésurveillés par an). Elle a passé un contrat-cadre avec la FIED pour faciliter l'accès au service aux universités membres (les dispensant ainsi d'une procédure de commande publique). A noter : depuis le 3/4/20 dans le contexte Covid-19, la FIED accorde aux établissements d'enseignement supérieur publics une adhésion à titre gracieux <https://fied.fr/fr/toutes-les-actualites/examens-telesurveilles.html>

Volume possible : Une capacité de 10 000 à 15 000 examens en simultanés. Délais de réaction : 2 à 3 semaines (pré-tests inclus).

Tarifs :

- Examens surveillés en asynchrone (par prise de photos fréquentes, régulières ou aléatoires) : 1,50€ par candidat (1€ dans le cadre du contrat cadre FIED)
- Examens surveillés en asynchrone (par vidéo captée en continu) : vérifications par l'établissement 5€/heure, par le prestataire 8€/h
- Examens surveillés en synchrone (surveillant en ligne) : par l'établissement 5€/heure, par le prestataire 10€/h

Contact et procédure : Patrick Topsacalian, topsacalian@managexam.com, tel : 06 61 12 64 93, chloe@managexam.com, tel : 06 72 85 17 06

Nom : Proctorexam, <https://proctorexam.com/>

Descriptif : La société Proctorexam propose une technologie avec deux prises de vues simultanées sur l'étudiant (webcam+appli smartphone). Elle propose une télésurveillance d'examens synchrone (live assurés par des surveillants de l'établissement ou du prestataire) ou asynchrone (record & review). Sous 24h ouvrés, un compte peut être ouvert avec un crédit de 30 examens, avec supervision asynchrone. Ce compte permet à l'établissement d'organiser 30 examens en autonomie, avec support technique pour les candidats inclus (en anglais). L'établissement supervise ses candidats en autonomie, ou peut déléguer la vérification de la vidéo à ProctorExam pour 5€/candidats jusqu'à 3h d'examen. Passé le quota des 30 examens, l'établissement peut sélectionner la licence souhaitée avec un nombre d'examens en démarrage simultané limité à 150 candidats.

Proctorexam travaille avec Sorbonne Université et a participé avec la FIED à un projet Erasmus+ sur les examens télésurveillés (<https://www.onlineproctoring.eu/>). Elle est le prestataire de télésurveillance de FUN-MOOC. Les données sont hébergées en Europe, chez AWS Frankfurt.

Volume possible : possibilité de monter (15 jours à l'avance) jusqu'à 7000 candidats en simultané pour 2h d'épreuve (télésurveillance asynchrone exclusivement)

Tarifs : Forfaits pour un nombre d'examens annuels allant de 500 examens pour 2800€ à 50000 examens pour 49000€. S'ajoutent 5€ par examen en synchrone (record & reivev) ou 7€ en synchrone (avec un surveillant).

Contact et procédure : Alice Niezborala, alice@proctorexam.com

Nom : TestWe, <https://testwe.eu/>

Descriptif : La société TestWe, membre de EdTech France, propose plusieurs solutions pour les concours d'entrée, les contrôles écrits et oraux. Elle développe des solutions pour l'examen en présentiel (environnements informatiques bloqués évitant la fraude) et à distance (notamment via une sous-traitance avec ProctorExam). TestWe centralise toute l'organisation et la remontée des data tout en offrant l'intégration avec les LMS (Moodle, Blackboard, Canvas)

2 propositions de services :

- Etudiants se rendant dans salle délocalisée et gérée par l'établissement (type mairie, bureaux de poste, rectorats, institutions partenaires etc.)
- Etudiants télésurveillés chez eux, soit par un surveillant de l'établissement, soit par un surveillant mis à disposition par le prestataire.

Volume possible : à court terme, 5000 examens en simultané et davantage si l'on dispose de temps pour identifier des surveillants.

Tarifs :

- En salles (gérées et financées par l'établissement) : coût par étudiant et pour un trimestre (sans limitation du nombre d'examens) = 3€
- En télésurveillance :
 - Surveillance assurée par des personnels de l'établissement : 15€ par étudiant/par trimestre/sur la base d'un forfait d'une dizaine de contrôles
 - Surveillance assurée par le prestataire : 17€ par étudiant et par examen.

Contact : Benoit Sillard, benoit.sillard@testwe.eu

Nom : Theia, <https://www.theia.fr/>

Descriptif : Membre de EdTech France, Theia est l'éditeur d'une plateforme de formation et évaluation. Theia édite une plateforme fullweb pour la conception, la composition et la correction d'évaluations en ligne. Des paramètres permettent d'organiser les évaluations à distance avec des niveaux de sécurité fonction des contextes : entraînement, contrôle continu, concours, examen blanc... De l'environnement libre, à la focale plein écran avec tableau de bord de remontée d'incidents, en passant par la construction de copies originales par tirage aléatoire de questions, au filtrage d'IP, ou au mode kiosque (Safe Exam Browser), les solutions ne manquent pas pour définir les justes niveaux de sécurité attendus. Des solutions de surveillance à distance de type proctoring (cotraitance ou sous-traitance - par exemple Proctorexam) peuvent être ajoutées.

La plateforme adosse au module d'évaluation un LMS pour la préparation des apprenants avec toutes les fonctions attendues en e-learning.

Volume possible : Jusqu'à 10.000 copies synchrones. Les examens blancs des ECN (examen blancs de l'internat - filière santé) sont joués sur la plateforme SIDES (plateforme Theia dédiée à la filière Santé en France) et rassemblent en mars depuis 2019 près de 9.000 candidats

Tarifs : gratuit jusqu'en juin 2020. Ensuite dégressif de 20€ à 10€ par étudiant et par an

Contact : contact@theia.fr

Nom : evalbox, <https://evalbox.fr>

Descriptif : Créée en 2011, evalbox, membre de EdTech France, propose un outil pour créer et gérer des tests à vocation formative et/ou sommative, en ligne ou sur papier (avec correction automatique après scan), organisés en salle ou à distance. L'outil propose des algorithmes d'analyse comportementale pour détecter les comportements suspects (triche, fraude, ...). Les tests sont paramétrables : tirages au sort, examens avec mélange de l'ordre des questions et des réponses, chronométrage par question ou global ... Une console de surveillance, permet de surveiller les examens en temps réel, et avertit lorsqu'un élève adopte un comportement suspect. Evalbox travaille avec des écoles, universités, sociétés, organismes de formations, cabinets de recrutement et organismes de certifications.

Volume possible : illimité a priori (car non dépendant de surveillants), infrastructure « cloud » adaptative.

Tarifs : plusieurs formules avec tarifs dégressifs en fonction du volume: pour des usages ponctuels : tarif par passage de test : de quelques euros à quelques centimes d'euros ; pour un usage régulier tout au long de l'année : forfait par candidat : d'une vingtaine d'euros à quelques euros par an pour chaque candidat)

Contact et procédure : Frédéric Chauvin, fred@evalbox.com

Nom : SBT Human(s) Matter, <https://www.sbt-human.com/>

Descriptif : Au moyen d'une console téléchargeable via un simple lien par l'étudiant, sur son ordinateur, l'examen est proposé en format digitalisé. La passation se fait alors sous télésurveillance, après accord de l'étudiant, via une caméra qui prend des captures d'images régulières, de manière à prévenir tout risque de triche. Ce dispositif permet la passation d'examens dans un cadre serein, simple de programmation et de mise en place et sécurisé. Spécialistes en sciences cognitives et en neurosciences, SBT Human(s) Matter conçoit des parcours sur mesure composés de tests variés qui peuvent se matérialiser sous forme de tests de connaissances, de mises en situation interactives ou encore sous la forme de contributions vidéo ou écrites.

Volume possible : L'infrastructure proposée (pouvant s'adapter en temps réel pour surmonter des pics de charge) est capable d'opérer un volume de passations supérieur à 2000 passations en simultané. Les délais de réalisation dépendent du contenu et du format de l'examen.

Tarifs : Variable (entre 40000€ et 100000k€), selon la nature de la prestation (simple passation d'examen ou conception, production et réalisation de supports de contenus de l'examen). Possibilité d'établir des licences s'il y a plusieurs sessions d'examens (le montant de la licence est dégressif en fonction du nombre d'étudiants).

Contact et procédure : Leslie Lemarchand - SBT Human(s) Matter : l.lemarchand@sbt-human.com

■ **Rappels** – D'autres solutions existent et il demeure aux établissements de faire leur choix de prestataire en fonction des finalités qui sont les leurs et du respect de la réglementation.